



L'Appariteur



- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC-FONTAINE / NUMÉRO 35 - Samedi 23 Mai 2020 / " Zacly Multimédia " - IMPRIMÉ par nos SOINS.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : fredericfontaine.ccc70.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇒ Réunion à huit clos du CONSEIL MUNICIPAL - Samedi 23 Mai 2020 (11h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent, CHIPEAUX Bernadette, PERRIN Jean-Pierre, BREGER Valérie, CHERRIER Thierry, DOLAT Armelle, ERNESTI Ghislaine, MASMEJEAN Grégory, POIROT Olivier, TOURNIER Roland, VARNIER Marilyne.

* **Installation du Conseil Municipal :** La séance a été ouverte par M. Vincent SCHIESSEL, maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés les conseillers cités ci-dessus. Il donne lecture de la charte de l'élu local, puis M. Roland TOURNIER (membre le plus âgé du Conseil) a pris la présidence.

* **Election du Maire :** Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

M. Vincent SCHIESSEL a été élu à la majorité a été proclamé Maire et immédiatement installé.

* Adjoints : création des postes & élection :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'Adjoints.

Election du 1^{er} Adjoint : M^{me} Bernadette CHIPEAUX a été élue à la majorité a été proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Adjoint : M. Jean-Pierre PERRIN a été élu à la majorité a été proclamé 2^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

* **Délégations du Conseil Municipal au Maire :** M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Le Conseil vote à l'unanimité les délégations du Conseil Municipal au Maire.

* **Délégations du Maire aux Adjoints :** Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les délégations du Conseil Municipal du Maire aux Adjoints.

* **Indemnités de fonction au Maire & aux Adjoints :** Population totale municipale résultant du dernier recensement : 266 habitants - Taux maximal en % de l'indice 1015, soit 25.5% (pour moins de 500 habitants).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les indemnités de fonction du Maire.

Population totale municipale résultant du dernier recensement : 266 habitants - Taux maximal en % de l'indice 1015, soit 9,9 % (pour moins de 500 habitants).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les indemnités de fonction des Adjoints.

* **Délégués dans les organismes extérieurs :** Après délibération, le Conseil nomme :

Délégués à la CCRC : SCHIESSEL Vincent + Suppléant : CHIPEAUX Bernadette.

Référent CANICULE : Titulaire : PERRIN Jean-Pierre.

Délégués au SIED (Syndicat d'électricité) : Titulaire : TOURNIER Roland + Suppléant : POIROT Olivier.

DELEGUES COFOR (Association des Communes Forestières) : SCHIESSEL Vincent + CHERRIER Thierry.

Délégués SYSTEME DIALPHONE (Diffuseur d'alerte) : CHIPEAUX B. + PERRIN J-P. + ERNESTI G. + DOLAT A.

Délégués au SIVU : CHIPEAUX Bernadette + BREGER Valérie - Suppléant : DOLAT Armelle.

Référent DEFENSE : VARNIER Marilyne.

Délégués au SYNDICAT DES EAUX (Champagne) : Titulaire : SCHIESSEL Vincent + Suppléant : PERRIN Jean-Pierre.

* **Composition des Commissions communales :** Après délibération, le Conseil nomme :

Délégués à la COMMISSION DES IMPOTS : SCHIESSEL V. + CHERRIER T. + MASMEJEAN G. - Suppléants : CHIPEAUX B. + PERRIN J-P. + ERNESTI G.

Délégués BATIMENTS - TRAVAUX - VOIRIE : SCHIESSEL V. + BREGER V. + CHIPEAUX B. + POIROT O.

Délégués ESPACES VERTS - FORÊT : SCHIESSEL Vincent. + PERRIN Jean-Pierre. + DOLAT Armelle.

Délégués SERVICE ASSAINISSEMENT : VARNIER Marilyne.

Délégués COMMUNICATION - ANIMATION - FETES & CEREMONIES : SCHIESSEL V. + CHIPEAUX B. + ERNESTI G + VARNIER M.

* Informations & Questions Diverses :

* Depuis Novembre dernier, la Préfète de Haute-Saône est Madame Fabienne BALUSSOU.

* Vente des bois : En mars dernier, la Commune a vendu un lot de 90 m³ de hêtres à la Scierie « Cenci » de Ronchamp (au prix de 6 257 €, soit 69,50 € le m³).

*** Les nouveaux arrivants (et les éventuels retardataires) peuvent encore se faire connaître en mairie pour l'attribution de lot de bois livré par le bûcheron en 2020.**

- SMICTOM : JOURS de COLLECTE -

Ordures ménagères : Collecte des **bacs** toutes les semaines, les **LUNDIS** matin.

Tri sélectif : Les dates de ramassage des **sacs jaunes** sont les suivantes (**JEUDIS des semaines paires**) :
28 Mai - 11 et 25 Juin - 9 et 23 Juillet - 6 et 20 Août - 3 et 17 Septembre -
1^{er}, 15 et 29 Octobre - 12 et 26 Novembre - 10 et 24 Décembre.

⇒ **DÉCHETTERIE (Champagney) :** La déchetterie sera ré-ouverte sans rendez-vous à compter du **26 mai 2020**. Les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18 h, ainsi que les samedis de 9h à 18h.

⇒ **ETAT CIVIL :** Dimanche 29 Décembre 2019 à Trévenans : naissance de Nina CAPDEVILLE, de Catherine BONJOUR & Mathieu CAPDEVILLE. Nos félicitations aux heureux parents.

Mercredi 1^{er} Avril 2020 : Décès de M. Jean-Claude WIDMER à l'âge de 79 ans. Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à la famille.

⇒ **REMERCIEMENTS :** La Municipalité souhaite vivement remercier ici M. Sylvain COLLEY, M. Jérôme FAUCONNIER, M. Emile CROISSANT, M. & Mme POIROT Olivier et Carine, M. Martial GRILLOT et M. Raphaël COLEY, ainsi que tous les participants à la matinée Fleurissement du 16 mai.

Les enfants déguisés & leurs parents accompagnateurs souhaitent remercier ici tous habitants du village pour leur bon accueil à l'occasion de Carnaval (Mercredi 4 Mars dernier).

⇒ **NUISANCES SONORES :** Pour les particuliers, elles sont tolérées **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Dimanches et fériés de 10h à 12h.**

⇒ **DECHETS MENAGERS :** Il n'y aura pas de ramassage (et pas de rattrapage) des déchets ménagers le **Lundi de Pentecôte** (1^{er} juin 2020).

⇒ **PERSONNEL :** Le Maire tient à remercier tout particulièrement la secrétaire et l'employé communal pour leur travail pendant la période de confinement.

